

Image not found or type unknown



## Suite vente par adjudication

Par **Tatach**, le **12/11/2020** à **10:39**

Vente par adjudication à l'amiable jugement en janvier 2018

Jugement pu lie en mai 2018

Le prix de vente couvrait le principal et il y avait un reliquat

La banque n'a reçu le versement de la vente ( plus de 200 000 euros qu'en janvier 2020

Ont ils le droit de me demander des intérêts sur la somme totale jusqu'en janvier 2020 alors que la vente a eu lieu en 2018

De plus depuis le mois de janvier 2020 ils continuent à me réclamer des intérêts sur le solde alors qu'ils ne l'ont envoyé aucun courrier à la suite du jugement?

Merci de me répondre

Par **P.M.**, le **12/11/2020** à **11:08**

Bonjour,

Les intérêts cessent quand le créancier perçoit les fonds...

Il est étonnant que le Jugement ne vous ait pas été signifié...

Par **Tatach**, le **12/11/2020** à **11:56**

Il semblerait qu'ils ne peuvent me réclamer des intérêts que sur 6 mois après la date du jugement et non 2 ans

Est-ce vrai

C'était paraît-il à eux de faire le nécessaire pour que la somme leur soit versée dans les 6 mois

Par **P.M.**, le **12/11/2020** à **13:17**

Je ne connais pas cette prescription de 6 mois...

Il me semble que c'était quand même à vous aussi de vous inquiéter du suivi de l'adjudication...